



Le

AUTORISATION
relative à
Inhumation d'urne en columbarium en site cinéraire

Le Maire

Vu les articles R2213-31 et suivants du Code général des Collectivités territoriales ;
Vu le règlement des cimetières du 31 Janvier 2014 ;
Vu le certificat médical de décès, du ;
Vu l'autorisation de crémation, du au

Considérant la demande émise par le ou les concessionnaire, ayant-droit, mandataire :

Prénom NOM				
Parenté Qualité Date mandat				
Adresse du domicile				
Date Signature				

Relative à l'opération funéraire :

Pour le défunt (Prénom NOM) Adresse du domicile du défunt	
Date, heure, lieu du décès Date, heure et lieu des obsèques	
Date, heure de l'opération funéraire Cimetière, alvéole n° Effectuée par l'entreprise	

AUTORISE

Article 1 : L'entreprise, en présence du ou des demandeurs, ou de leur représentant, à :

ouvrir l'alvéole n° du columbarium et déposer l'urne du défunt ;

Article 2 : Le présent acte est transmis :

à l'entreprise de pompes funèbres ci-dessus désignée, à charge pour elle d'en transmettre un exemplaire à tous les demandeurs ;

à un concessionnaire, et à défaut à un ayant droit, à charge pour lui d'en transmettre un exemplaire aux éventuels autres demandeurs et à l'entreprise de pompes funèbres ;

à la police municipale.

Signature Maire